



Conseil d'Administration de l'ADEME du 9 juillet 2025

Communiqué intersyndical

Dans le contexte inquiétant de ces derniers jours, nous souhaitons vous faire partager nos interpellations principales du Conseil d'Administration, où siègent nos ministères de tutelle ainsi que des représentants du parlement et des collectivités territoriales.

1- DECLARATION COMMUNE DES REPRESENTANT.ES DES SALARIE.ES AU CSE ET AU CA CONCERNANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE DU SENAT.

Les administrateurs et administratrices élu.es s'associent aux élu.es du CSE pour la lecture d'une déclaration faite en CSE le 08/07/2025 par l'intersyndicale CFDT-SNE-CGT (unanimité).

« Les élu.es du CSE de l'ADEME ont pris connaissance avec grande attention du rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'Etat, et notamment ses constats et propositions qui concernent l'ADEME.

Les représentant.es du personnel sont choqué.es de l'attaque en règle contre la transition écologique que constituent les recommandations de ce rapport.

Bien que riche en constats, le rapport souffre de contradictions et d'inexactitudes. L'ambition portée sur la transition écologique mérite davantage de rigueur.

Les élu.es partagent les propos tenus par le PDG Sylvain Waserman en réaction à cette publication et souhaitent particulièrement insister sur les points suivants :

- **L'ADEME travaille en coordination avec l'Etat à tous les niveaux**, tant en services centraux qu'en régions, avec le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) validé par son conseil d'administration et en rend compte annuellement : elle n'est pas hors de contrôle.

- **L'expertise de l'ADEME est nourrie par l'accompagnement de projets et réciproquement** : la présence sur le terrain de l'ADEME par le biais de ses directions régionales est indispensable à la pertinence de ses propositions/positionnements nationaux.

Les élu.es appellent à la plus grande vigilance quant aux initiatives parlementaires qui pourraient être engagées et adoptées sur la base de propositions issues de ce rapport, en particulier dans les discussions sur le projet de loi de finances 2026. En tant qu'opérateur de l'Etat pour la transition écologique, l'ADEME doit conserver tous les moyens financiers et humains, lui permettant de réaliser ses missions et de remplir ses objectifs inscrits dans son COP. »

2- DECLARATION COMMUNE DES REPRESENTANT.ES DES SALARIE.ES DU CSE ET DU CA CONCERNANT LA SUPPRESSION DU DISPOSITIF SONUM PAR LA TUTELLE

Les administrateurs et administratrices élu.es s'associent aux élu.es du CSE pour la lecture d'une déclaration faite en CSE le 08/07/2025 par l'intersyndicale CFDT-SNE-CGT (unanimité).

« **Les consommations de matières et d'énergie liées à nos usages numériques sont en très forte croissance, en particulier ces dernières années. L'ADEME s'est saisie du sujet avec une ambition importante via la création du service SoNum (sobriété numérique), financé par un programme CEE (certificats d'économie d'énergie).**

Le ministère de l'industrie, gérant les CEE, a décidé de ne pas prolonger le programme finançant SoNum, et ce malgré la promesse de prolongation qui avait été formulée dès le début retardé du programme. Concrètement, cet arrêt du programme met fin aux contrats de 9 personnes minimum d'ici la fin de l'année. Cela signifie la fin d'une action significative de l'ADEME sur le sujet de la sobriété numérique, puisque n'y travailleraient plus que deux CDI et éventuellement un CDI mission.

Dans un contexte où les travaux de l'ADEME sur ce sujet sont particulièrement structurants et fédérateurs, comment accepter ce départ de compétences et de ne pas pouvoir prolonger ou pérenniser ces postes ? La direction de l'ADEME essaye de faire changer cette décision. **Les représentant.es du personnel alertent les ministères de tutelle que cette décision du ministère de l'Industrie engendre une perte de compétences pour l'agence et l'Etat sur la sobriété numérique alors que ces travaux sont d'importance croissante, au vu de la montée des usages numériques.**

En effet, la sobriété numérique est essentielle au vu de trois éléments :

o **Risque climatique** : l'empreinte carbone du numérique c'est 4,4% de l'empreinte carbone nationale (x3 en 2050 si rien n'est fait, sans prendre en compte l'IA),

o **Risque de pénurie de ressources et métaux stratégiques** : la fabrication de nos équipements numériques dépend très fortement d'un très petit nombre de pays et notamment la Chine qui est le premier producteur de 15 des 25 métaux les plus répandus dans nos équipements, des métaux qui pourraient entrer en compétition d'usage avec ceux pour la transition écologique

o **Risque de forte croissance de la consommation d'électricité pour le numérique** : plusieurs annonces de construction de centres de données d'1GW (équivalent à la puissance d'une tranche nucléaire) rien que pour l'IA générative, notamment en France. »

3- VOTE CONTRE LE BUDGET RECTIFICATIF 2025 ET LE PROGRAMME CEE « LEASING SOCIAL »

Les administrateurs et administratrices élu.es ont voté CONTRE ce budget rectificatif pour trois raisons :

- Baisse de l'enveloppe « rémunération du personnel » de 1 M€ : ce budget rectificatif diminue pour la 3ème année consécutive notre pouvoir d'achat, car la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) n'est pas à la hauteur prévue. Or les ministères nous félicitent de remplir nos objectifs et même de les dépasser même sensiblement dans plusieurs domaines.

- Difficultés de trésorerie, avec un fonds de roulement maintenu positif par la mobilisation de ressources affectées, procédé que nous ne cautionnons pas.

- Convention sur le leasing social : il peut paraître surprenant que nous ne soutenions pas la gestion ce nouveau programme de leasing social (location longue durée de véhicules électriques pour les ménages à revenus modestes) géré par l'ADEME. Le gouvernement demande en effet à l'ADEME, de porter un programme CEE sur le sujet en lien avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Les élu.e.s soutiennent bien entendu ce programme sur le fond destiné à une plus grande justice sociale et une accélération de la transition écologique, mais nous sommes interrogatifs sur les motivations réelles de notre tutelle pour faire appel à l'ADEME. Une nécessité car nous sommes le seul établissement pouvant juridiquement répondre à la gestion de ce dispositif ou demande d'expertises sur ce programme ? En tout cas, si nous ne sommes pas favorables ici à son portage par l'ADEME, nous sommes convaincus que nos collègues en charge de ce programme ne manqueront pas de bonifier techniquement et environnementalement ce dispositif et pourront démontrer que nous avons une réelle valeur ajoutée sur ce dispositif.

Vote : POUR à la majorité, 6 CONTRE (salarié.es)

Les administrateurs et administratrices salariées

Rachel BAUDRY
Jérôme DANCOISNE
Emmanuel DAVID

Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS
Catherine GUIMARD
Eric VIDALENC